

Règlement pour les membres du Club Aviva

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au Club Aviva.

Vous avez adhéré au Club Aviva, votre adhésion est valide pour un an de date à date.
(Exemple : en adhérant le 11 janvier 2019, vous faites parti de nos membres jusqu'au 11 janvier 2020)

En adhérant au Club Aviva, vous avez accès avant tous les autres auditeurs, à des invitations pour des événements dont Radio Aviva est partenaire.

Votre statut de membre du Club Aviva vous permet d'accéder, dans la limite des places disponibles, aux événements suivants :

- Concerts
- Avant-première de cinéma
- Pièces de théâtre
- Places pour les salons

Si vous ne pouvez pas vous rendre à un spectacle pour lequel une invitation vous été offerte, vous vous engagez à prévenir Radio Aviva afin qu'un autre membre du Club Aviva puisse en profiter. Dans le cas d'une absence non notifiée, vous risquerez de ne plus être prioritaire dans le choix des invitations.

Radio Aviva pourra aussi vous offrir CDs, livres et DVDs.

Une partie des invitations et cadeaux seront mis en jeu à l'antenne.

En parrainant 5 adhérents au club, pour vous remercier de votre soutien, nous serons heureux de prolonger votre abonnement de 3 mois.

Lors de votre adhésion au Club Aviva, un numéro d'adhérent vous sera attribué et communiqué. Il vous sera demandé de le saisir lors du choix ds invitations proposées. Ce numéro d'adhérent est strictement personnel, le prêt ou la diffusion de ce dernier conduira à une annulation de votre adhésion immédiate et sans remboursement. En effet, vous comprenez aisément que le club est destiné à améliorer le fonctionnement de notre association

